CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

RÈGLEMENT NO. 2022-140 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2013-058 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été donnés par la conseillère madame Julia Bourke lors de la séance du 14 mars 2022;

ATTENDU QU'une procédure de consultation publique par visio-conférence s'est tenue le 7 avril 2022 à 18 h 00 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE LE RÈGLEMENT NO. 2022-140 soit adopté, tel que mentionné ci-dessous.

ARTICLE 1 ABROGATION DE L'ARTICLE 15 RELATIF À LA TARIFICATION POUR UNE MODIFICATION DU RÉGLEMENT

L'article 15 « Tarification » du Règlement de lotissement numéro 2013-058 est abrogé.

(Original signé)	(Original signé)
André Ibghy Maire	Marie-France Matteau Directrice générale et Greffière-trésorière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 14 mars 2022
Adoption du projet de règlement : 14 mars 2022
Affichage et publication de l'avis public : 15 mars 2022
Consultation publique visio-conférence : 7 avril 2022
Adoption du règlement : 11 avril 2022
Réception du certificat de conformité de la MRC : 22 avril 2022
Entrée en vigueur : 18 mai 2022
Avis d'entrée en vigueur : 18 mai 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Délivrée à Ivry-sur-le-Lac, ce 18 mai 2022

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière